

LES ACCORDS RENAULT

Les Élections à la Sécurité Sociale

L'accord précédent arrivait à échéance fin 1962, la Direction convoqua, le 10 décembre, les organisations syndicales, signataires du précédent accord (C.G.T.-F.O.-C.G.C.), pour leur proposer une « motion préalable à la discussion du nouvel accord », à l'acceptation de laquelle était subordonnée toute poursuite des discussions ; ladite motion était en quelque sorte un satisfecit décerné à la politique contractuelle qui a « apporté, puis maintenu une série d'avantages réels sans précédent à l'ensemble du personnel », avantages complaisamment énumérés.

Une condition impérative de ce préambule stipulait que les parties signataires (direction et syndicats), s'engageaient, durant toute la durée des pourparlers, à ne divulguer publiquement la teneur de ces discussions d'aucune manière. Engagement scrupuleusement tenu de part et d'autre, et qui eut pour conséquence que, durant les dix-sept jours que dura la « discussion », aucun tract ne fit mention de celle-ci, même en termes voilés. La règle du silence joua à fond, mis à part un petit « incident » symptomatique, qui faillit tout compromettre : l'usine du Mans sortit un tract, appelant à un débrayage prévu depuis plusieurs jours, et crut bon d'inscrire aux revendications le « soutien au camarade du Mans participant aux discussions des accords » ; la Direction prit fort mal la chose, interrompit les pourparlers une journée, exigeant le retrait du mot d'ordre intempestif. La C.G.T. colmata cette brèche rapidement, et intervint auprès des camarades du Mans... avec succès, puisqu'il fallait « s'opposer à toutes les manœuvres qui tendraient à favoriser la mise à l'écart de la C.G.T. des discussions ». Ouf ! on avait eu chaud...

Certes, une consultation avait circulé, fin novembre, parmi les syndiqués, demandant l'avis de ceux-ci, sous forme de questionnaire, sur les revendications principales qu'ils aimeraient voir inclure dans une Convention Collective Nationale de l'Automobile, et évidemment, dans l'accord d'établissement. L'écho rencontré par cette initiative fut inégal, mais très faible dans l'ensemble, touchant à peine quelques centaines de syndiqués.

Quant à l'atmosphère de l'usine, l'honnêteté oblige à reconnaître qu'elle était des plus plates, non seulement, en ce mois de décembre, mais durant tous ces mois derniers, et même durant toute l'année 1962 qui ne vit aucun mouvement important affectant l'ensemble de l'usine, mais seulement quelques débrayages défensifs en général (augmentation de cadences, etc.).

La discussion se déroula donc, non seulement en l'absence de lutte effective, mais également de « pression » (pas question de pétitions, ni de délégations, encore moins de débrayages pour soutenir les organisations syndicales) ; il s'agissait moins en fait de « discussion » que de ratification du projet de la direction, qui avait fixé les limites qu'elle n'entendait pas dépasser, et les concessions — mineures — qu'elle pouvait effectuer. Il n'en reste pas moins que ses propositions dépassèrent, de loin, ce qu'il était permis d'imaginer, et surprisèrent les militants eux-mêmes.

Le contenu des accords

La presse ayant, en général, développé longuement ce point, contentons-nous de rappeler l'essentiel ici :

- Octroi de la quatrième semaine de congés payés, avec maintien des avantages acquis par l'ancienneté.
- Codification de certains avantages

déjà obtenus (congés spéciaux aux déportés et internés), et amélioration de quelques clauses de congés spéciaux pour événements de famille.

- Engagement à une augmentation minimum de 4 % par an (sans changement).
- Engagement des parties signataires à se rencontrer avant l'expiration de l'accord pour étudier en commun les modalités de la diminution du temps de travail (tout en constatant que l'allongement des vacances constitue une étape importante dans la diminution du temps de travail). etc.

La réaction dans l'usine fut d'abord le scepticisme, et la surprise générale. Puis, avant de connaître le texte exact des accords, bon nombre d'ouvriers s'interrogeaient avec inquiétude : quelle sera la contre-partie ? Il paraissait incompréhensible que la direction « lâche le morceau » si facilement, dans cette période précisément. Si la satisfaction gagna rapidement l'ensemble du personnel, les militants, eux, éprouvaient une certaine gêne, flairant la manœuvre ; et puis, comment expliquer que c'est la lutte qui a « arraché » la quatrième semaine, dans une période si pauvre en luttes justement ?

Toutes les organisations syndicales s'ignèrent évidemment ; la C.G.T. s'accorda quelques jours de délais, pour consulter ses syndiqués qui, à la quasi unanimité, se prononcèrent pour la signature. Seul l'inexistante syndicat indépendant, en léthargie depuis des mois, se réveilla, furieux de n'avoir pas été convoqué aux discussions, étant donné son manque de représentativité, et dénonça « cet accord de dupes », n'apportant rien, puisque « M. Grandval, ministre du Travail, a l'intention d'étendre cette mesure à tous les salariés dans les mois qui viennent ! (et de demander un référendum parmi le personnel sur cette question, « cette forme de consultation étant la plus valable et la plus démocratique »).

La C.G.T. met cette victoire sur le compte des multiples débrayages effectués depuis 1956 sur les quatre semaines, ainsi que sur les pétitions, délégations, revendications déposées.

Le P.C. va plus loin encore, et ne craint pas de mettre ces accords sur le compte de « l'union des forces ouvrières et démocratiques, notamment entre communistes et socialistes pour faire barrage à l'U.N.R. aux dernières élections... et qui ont contraint le pouvoir à lâcher du lest » ; sans oublier les réalisations sociales des pays socialistes qui « contraignent les impérialistes à concéder dans une série de pays certains droits et avantages aux exploités ». Ce qui paraît un peu tiré par les cheveux, pour le moins...

La C.F.T.C., tout en se félicitant du résultat obtenu, souligne que cette mesure n'est pas très onéreuse pour la direction.

La presse et la radio ne se sont pas privées d'effectuer un battage monstre pour encenser les bienfaits de la politique contractuelle. « L'Express » consacra un long article à ce sujet, dissimulant avec peine sa sympathie à cette « direction dynamique », et qui contenait, à côté de quelques remarques pertinentes, des spéculations et déductions pour le moins hasardeuses ; par exemple, lorsque Bosquet note avec complaisance le caractère « nouveau » des revendications syndicales « non salariales » (contrôle ouvrier de la gestion, du salaire par poste, du calcul des cadences), ce qui relève de la fantaisie. Par ailleurs, la spéculation qu'il effectue sur

l'éventualité pour l'U.N.R. et l'U.D.T. de faire généraliser la quatrième semaine semble peu sérieuse. L'extension d'une telle mesure à tout le pays serait contraire à la politique de différenciation, de division du gaullisme, contrairement à l'avis des technocrates bourgeois qui considèrent que la durée du repos doit dépendre de la productivité des branches économiques, des régions, en raison surtout de l'épuisement physique et nerveux de la main-d'œuvre. L'inquiétude patronale se fait jour d'ailleurs dans le journal patronal « Les Echos » lorsqu'il écrit : « Il serait risqué, pour les prix français, de faire supporter aux entreprises françaises des charges sociales accrues, au moment où la compétition à l'intérieur du Marche commun devient plus âpre » (ce qui explique également les tentatives de toute une partie de la presse (« L'Aurore », « Le Monde ») de minimiser la quatrième semaine, et de faire état seulement de quatre jours supplémentaires, sous prétexte qu'une journée supplémentaire existait déjà était supprimée, et le samedi inclus à cette quatrième semaine).

Les perspectives

Chez Renault, malgré les efforts de la C.G.T., qui appelle à « élargir la brèche » pour obtenir les autres revendications en suspens, il est probable que l'accord ne contribuera pas à réveiller la combativité... Les perspectives de lutte sont nulles, au moins pour le moment. Ceci dit, les ouvriers dans leur majorité ne considèrent pas l'octroi de cette semaine supplémentaire de congés comme un cadeau. Rappelons simplement que les conditions de travail dans cette usine sont très dures, l'épuisement nerveux intense, et que la durée du travail est supérieure à la moyenne nationale.

Beaucoup plus importantes sont les répercussions de cette semaine supplémentaire pour l'ensemble des travailleurs, qui ne manqueront certes pas de la réclamer à leur tour ; la valeur d'exemple et de stimulant est incontestable, et risque de donner lieu, à l'approche des vacances, à d'amples mouvements, qu'il serait relativement facile de coordonner ; car il est peu probable que les patrons « lâchent » avec facilité (si la quatrième semaine coûte relativement peu à la Régie, du fait de l'uniformisation de la date des vacances pour tout le personnel — il est en effet interdit d'y accoler les congés supplémentaires d'ancienneté — il n'en va certes pas de même ailleurs). A ce propos, il n'est pas exclu que l'octroi de cette revendication chez Renault fasse partie d'un plan concerté de la direction de la Régie qui, voyant sa position menacée, tente cette manœuvre, en se ménageant des possibilités d'action ultérieure...

Mais l'écueil le plus grave dans cette affaire est la tentative d'amadouer les syndicats et, par le biais de la politique contractuelle, essayer de les détourner de leur rôle de lutte pour celui de « collaborateur », entérinant les propositions patronales. Cela entrant dans la « campagne de séduction » tentée par le pouvoir à l'égard des organisations syndicales, dont l'influence persistante n'est pas sans l'effrayer.

Quoi qu'il en soit, ces nouveaux accords sont un événement important, lourd de conséquences. Il importe maintenant aux travailleurs des autres entreprises d'exiger l'uniformisation des congés sur la base Renault, et aux militants de se mobiliser pour lancer UN MOT D'ORDRE D'ENSEMBLE pour la classe ouvrière, qui n'a jamais été aussi justifié, et aussi nécessaire.

Le scrutin qui s'est déroulé le 13 décembre dernier revêtait une grande importance, non point tant par son objet même (la fonction d'administrateur dans les caisses étant plus « gestionnaire » que politique) que par sa valeur de test sur l'état d'esprit de la classe ouvrière, qui a la une occasion unique de s'exprimer globalement (encore que certaines corporations importantes : mineurs, cheminots, etc. soient exclus du scrutin).

De ce point de vue, les résultats sont symptomatiques, et disons-le, assez encourageants. Ils sonnent comme un glas à tous les propétes qui pronostiquent périodiquement sur la soi-disant « perte de conscience de classe » des ouvriers, en raison des modifications de structure capitaliste, ou de son désintéressement à l'égard des syndicats (les abstentions se sont maintenues au niveau de 1955, de l'ordre de 30 %). En effet, les trois centrales ouvrières (C.G.T., C.F.T.C., F.O.) obtiennent 80 % des suffrages exprimés (300.514 voix), et F.O. et C.G.T. seuls, près de 80 %, soit environ le même pourcentage qu'avant la scission en 1947. C'est une victoire pour les listes « mutualistes », « indépendantes », et autres candidats de diversion, se réclamant souvent de l'« appointisme » (il y avait plus de listes qu'aux élections législatives !).

Une première remarque importante est la stabilité dans la répartition des voix, par rapport aux élections antérieures, et ce, malgré l'afflux des nouveaux votants (30 % par rapport à 1955 !), représentant les jeunes travailleurs arrivés à la production ces sept dernières années. Donc, malgré la « dépolitisation » les jeunes ont voté en gros, comme leurs aînés.

La C.G.T. reste de loin la première organisation avec 44,30 % des suffrages exprimés (3.561.447 voix) gagnant 682.263 voix et 1,3 % F.O., avec un gain d'à peine une centaine de milliers de voix voit son pourcentage passer de 16,20 % en 1955 à 14,73 %. C.F.T.C. gagne près de 300.000 voix, et se maintient avec 20,97 % (au lieu de 20,90 %), ne retrouvant pas néanmoins ses pourcentages antérieurs (26,37 % en 1947). Les listes mutualistes subissent depuis 1950 une lente perte de vitesse, passant de 11,10 % à 8,73 %. La C.G.C., qui présentait des listes pour la première fois dans un certain nombre de circonscriptions recueillit dans l'ensemble 4,65 % des suffrages (obtenant son plus grand succès dans la Région parisienne avec près de 8 %). Les 6,62 % restant se répartissant sur les diverses listes, plus ou moins fantaisistes, ou d'inspiration U.N.R.

Notons en passant qu'aux Elections Familiales, la répartition est légèrement différente, au profit essentiellement de la C.G.T., recueillant 48,50 % des exprimés (4 % de plus que la Sécurité Sociale) ; la C.F.T.C. gagne également 1,5 % aux dépens de F.O. semble-t-il.

Dans l'ensemble, les résultats témoignent de l'influence de la C.F.T.C. dans l'Ouest et l'Est, de l'influence de F.O. dans le Midi. Les gros bastions de la C.G.T. sont Paris, Lyon, Marseille, c'est-à-dire les régions à forte concentration industrielle.

Ce vote revêt donc une signification de classe très importante. Les ouvriers dans l'ensemble, se sont bien moins déterminés sur les programmes présentés (plus mirifiques les uns que les autres, et pas tellement différents en gros !) que sur ce que représentent les organisations syndicales, marquant leur confiance à celles qui leur paraissent les plus combattives. Dans ce sens, le résultat est un facteur de confiance pour la classe ouvrière, qui a pu se compter, et mesurer ses forces. C'est un rude coup pour le pouvoir gaulliste, qui ne peut ignorer cette réalité, si déplaisante soit-elle... et tentera sans doute de manœuvrer pour se concilier les bonnes grâces des syndicats, ou tout au moins, leur bienveillante neutralité. Il risque d'ailleurs de rencontrer quelques échos à la C.F.T.C., peut-être à F.O., voire même parmi certains éléments réformistes de la C.G.T.

(Suite de la page 3.)
loppement du mouvement des masses. Le régime gaulliste favorise l'unité d'action pour la défensive ouvrière, mais pas davantage ; et qui reste sur la défensive ne peut jamais espérer triompher. Pour que la défensive ouvrière se transforme en une offensive, il faut susciter un enthousiasme dans les masses qui exerce une pression irrésistible sur les rangs socialistes. C'est seulement un programme de transformation sociale qui répond à une telle exigence. Ce n'est pas en demandant le moins, en mettant beaucoup d'eau dans le vin, que l'on touchera les grandes masses. Et sans la pression de celles-ci inutile de compter amadouer les dirigeants socialistes. Ajoutons que, pour des raisons qui tiennent à la fois à l'opportunité et à la démagogie, les dirigeants socia-

listes retrouvent à présent un vocabulaire socialiste. Il leur est d'ailleurs impossible de « durcir » leur parti sans prétendre être un parti de classe, de lutte de classe, dont l'objectif est l'instauration d'une société socialiste (voir la déclaration inaugurale du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale). Dans ces conditions, qu'est-ce qui s'opposerait à la mise en avant par la direction du P.C.F. pour la réalisation du front unique d'un programme de transition conduisant à un pouvoir des travailleurs pour commencer l'édification d'une société socialiste ? Qu'est-ce qui s'y oppose si ce n'est l'opportunisme foncier de la direction du P.C.F. La mise en avant d'un tel programme n'entraînerait pas automatiquement ni rapidement une évolution de la direction du Parti socialiste, mais elle trouverait un

large écho dans les masses, stimulerait le développement de courants gauche dans le Parti socialiste favorables au front unique, préparerait une nouvelle étape de lutte contre le gaullisme. D'elle-même la direction du P.C.F. est hostile à une telle politique ; l'action des militants communistes, dont il est question par ailleurs dans ce numéro peut seule changer cette situation. C'est d'eux que dépend largement le fait que l'on passera des désistements réciproques socialistes-communistes engendrés par défense contre le gaullisme à un front unique ouvrier qui se développera en une offensive puissante dont la perspective sera l'élimination du gaullisme et l'instauration d'un pouvoir qui commencera la construction d'une société socialiste.
Le 6 janvier 1963. Pierre FRANK.